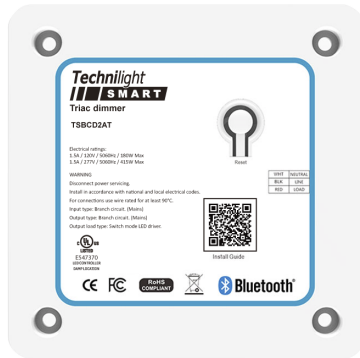




TSBCD2AT

Gradateur triac



RoHS



Description

Le module contrôleur de phase TSBCD2AT est doté de la technologie Bluetooth 5.0 et permet un contrôle de la gradation directe et inverse, avec une luminosité réglable jusqu'à 1 %. Il est compatible avec divers luminaires à gradation directe, notamment les ampoules DEL à visser, les ampoules DEL rétrofitées et les luminaires DEL avec driver à contrôle de phase (triac). Il est compatible avec d'autres appareils Technilight Smart. Tension d'entrée : 120-277 V CA.

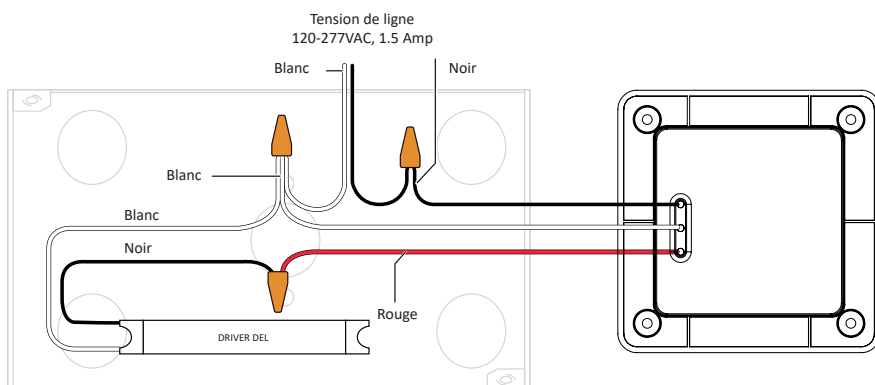
Caractéristiques

- Capable de réduire l'intensité lumineuse jusqu'à 1 % de la luminosité maximale.
- Charge maximale de 1,5 A à 120/277 VCA.
- Gradation de phase directe et inverse.
- Fonctionne avec d'autres appareils Technilight Smart.

Caractéristiques

Tension d'entrée	AC 120-277 V
Courant d'entrée	1.5A Max @ 120V, 1.5A Max @ 277V
Puissance d'entrée	180W-415W Max
Courant de sortie	1.5A Max @ 120V, 1.5A Max @ 277V
Puissance de sortie	180W-415W Max
Gradation	Triac (Phase avant et arrière)
Transmission Bluetooth	200' max
Radiofréquence	2.4GHz ± 75MHz
Version Bluetooth	5.0
Matériau du boîtier	UL 94-5VA
Température de fonctionnement	-30°C ~ 65°C, -22°F ~ 149°F
Température de stockage	-30°C ~ 85°C, -22°F ~ 185°F
Indice de protection	IP20
Couleur	Blanc
Garantie	5 ans
Conformité	UL8750, RoHS, UL1376
Sécurité	Contrôleur DEL homologué cULus E547370 DLC: à venir

Branchement



1,5 A max., LED 415 W (phase inversée)

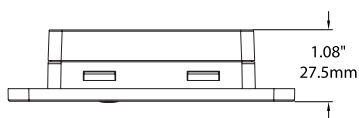
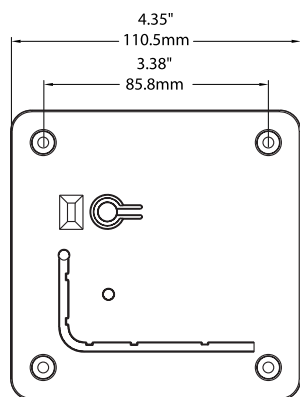
1,5 A max., 415 W à incandescence (phase inversée)

1,5 A max., 415 W électronique basse tension (phase inversée)
450 W CFL à intensité variable (phase inversée)

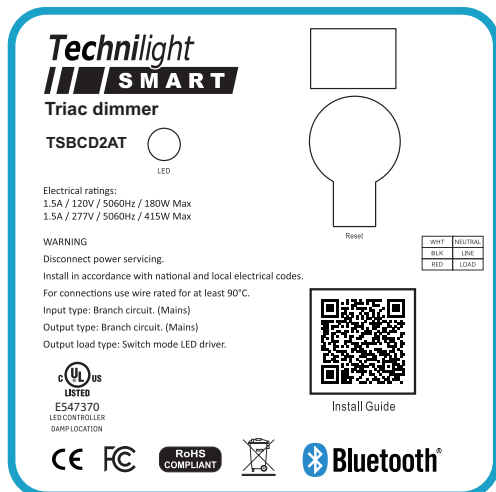
1,5 A max., 415 W, basse tension magnétique (phase directe symétrique)

Remarque : Non recommandé pour les charges non gradables.

Dimensions



Étiquette du produit



La marque et les logos Bluetooth sont des marques déposées appartenant à Bluetooth SIG, Inc., et leur utilisation par Technilight Smart est soumise à licence.

Les autres marques et noms commerciaux appartiennent à leurs propriétaires respectifs.